Abondance Capital
société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 1 Square Moncey - 75009 PARIS
902 479 583 RCS PARIS

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 31 décembre 2024

Le 31 décembre 2024 à quatorze heures,

Madame Servane ASSIER DE POMPIGNAN, associée unique de la société de la société Abondance Capital, société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de liquidation au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 1 Square Moncey, 75009 PARIS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 902 479 583, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Elle a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de la liquidatrice en vue de la décision de clôture de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat ;
- Clôture de liquidation ;
- Pouvoir à donner en vue des formalités.

Première décision

L'associée unique sur rapport de la liquidatrice relatif aux opérations et comptes de liquidation au 31 décembre 2024 approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 9825 €.

Deuxième décision

L'associée unique constate que le solde négatif de liquidation s'élève à 9825 €. En conséquence la liquidatrice décide qu'aucun remboursement des titres ne sera effectué et aucune attribution réalisée à l'associée unique.

Troisième décision

L'associée unique constate la clôture définitive de la liquidation de la société, dont la personne morale cesse d'exister au 31 décembre 2024. En conséquence quitus est donné à la liquidatrice qui est déchargée de son mandat.

Quatrième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Servane ASSIER DE POMPIGNAN, associée unique

S.A.

Servane ASSIER DE POMPIGNAN

Certified by yousign